



Communiqué de presse

La Métropole lémanique salue la création du fonds routier FORTA : un financement durable pour des projets concrets

Les cantons de Vaud et Genève se réjouissent du vote final du Conseil national, ce matin, en faveur du futur Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). Doté de moyens substantiels et pérennes, cet instrument financier permettra de réaliser de nombreux projets sur les autoroutes et dans les agglomérations de la Métropole lémanique, au service de la fluidité et de l'accessibilité du deuxième pôle économique du pays.

Réunis sous l'égide de la Métropole lémanique, les gouvernements vaudois et genevois soutiennent depuis plusieurs années la mise en place de mécanismes durables afin d'assurer la réalisation des projets ferroviaires et autoroutiers ainsi que de développer les agglomérations. Ils s'étaient résolument engagés en faveur du projet Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF), plébiscité en votation populaire en 2014.

Aujourd'hui, la Métropole lémanique se réjouit de l'adoption en vote final par le Conseil national, à la suite du Conseil des Etats, du futur Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). Les deux cantons s'engagent en effet depuis longtemps, en partenariat avec les organisations économiques, pour la création d'un fonds routier fédéral.

Alimenté par plusieurs sources, le FORTA est un fonds de durée illimitée qui financera le développement du réseau autoroutier. En intégrant une planification plus fiable et par étapes, à travers le Programme de développement stratégique des routes nationales (PRODES routes), il rend possible pour la première fois une vision de long terme fiable pour le réseau autoroutier, de manière analogue au régime que connaît déjà le réseau ferroviaire. Enfin, le soutien aux infrastructures dans les agglomérations (lignes de tramway, de bus ou de métros, requalifications routières, systèmes de gestion du trafic), qui sera également assuré par le FORTA, complète un ensemble désormais cohérent d'instruments en faveur d'une mobilité d'avenir.

Depuis la mise en consultation de la première version du projet, les principales orientations défendues par la Métropole lémanique ont été prises en compte, parmi lesquelles la mise en place d'un mécanisme de développement par étapes, une hausse modérée des taxes sur l'essence ou encore la possibilité d'intégration des grands compléments de réseau souhaités par les deux cantons. Ainsi, ce fonds permet de sécuriser le financement de l'élargissement de l'autoroute du contournement de Genève, et d'intégrer la liaison Aubonne – Villars-Ste-Croix (dite contournement de Morges) dans le plan de développement à l'horizon 2040. Concernant la traversée du lac, forts du résultat très net de la votation genevoise de juin dernier, les cantons de Vaud et Genève militeront ensemble pour soutenir son inscription dans l'arrêté sur le réseau des routes nationales et dans le plan de développement du FORTA. Enfin, le paquet législatif FORTA intègre également la reprise par la Confédération d'environ 400 km de routes cantonales. Si aucun tronçon genevois ni vaudois n'est concerné, il s'agit là d'une condition sine qua non pour disposer d'un soutien de tous les cantons.

Service communication et information – Département présidentiel Tél. +41 22 327 90 90 – Fax +41 22 327 90 91

E-mail: communication-pre@etat.ge.ch





Le fonds, de rang constitutionnel, fera l'objet d'une votation obligatoire et devra recueillir la double majorité du peuple et des cantons. Les gouvernements vaudois et genevois ne manqueront pas de relever les avantages du FORTA pour la Métropole lémanique en vue d'obtenir un résultat positif lors de cette prochaine votation fédérale, qu'ils espèrent aussi rapide que possible.

Lausanne / Genève, le 30 septembre 2016

Informations complémentaires

- [VD] Nuria Gorrite, Conseillère d'Etat en charge des infrastructures et des ressources humaines, 021 316 70 01
- [VD] Pascal Broulis, Conseiller d'Etat en charge des finances et des relations extérieures, 021 316 20 01
- [GE] Luc Barthassat, Conseiller d'Etat en charge de l'environnement, des transports et de l'agriculture, en contactant Thomas Putallaz, Secrétaire général adjoint, 079 417 09 69
- [GE] François Longchamp, Président du Conseil d'Etat, en contactant Anne Monnerat, Information et communication, 022 327 90 82 ou 078 919 02 10

Service communication et information – Département présidentiel Tél. +41 22 327 90 90 – Fax +41 22 327 90 91

E-mail: communication-pre@etat.ge.ch